

## FORMATION

# GESTION DES EAUX PLUVIALES : TECHNIQUES ALTERNATIVES ET RECUPERATION DE L'EAU DE PLUIE

DATES DE FORMATION :

### A définir

### OBJECTIFS

- Appréhender l'objet "eau de pluie" et connaître ses caractéristiques physiques et chimiques.
- Connaître le contexte réglementaire applicable à la gestion de l'eau de pluie.
- Apprendre les différentes techniques de gestion d'eau de pluie.
- Savoir établir le volet "gestion de l'eau de pluie" d'un permis de construire.
- Connaître tous les aspects de la gestion globale de l'eau à la parcelle.

### CONTEXTE

Différentes réglementations intègrent la gestion des eaux pluviales, que ce soit dans la compétence assainissement, dans la limitation des apports vers le réseau de collecte, la prévention des risques d'inondation ou encore, l'aspect qualitatif rendant obligatoire la gestion de l'eau à la parcelle.

D'autre part, la situation de stress hydrique touchant plusieurs régions et depuis plusieurs années tend à rendre nécessaire la récupération, l'orientation et la gestion des eaux de pluie en vue de leur infiltration et/ou de leur utilisation.

### Lieu de la formation :

Classe virtuelle avec un formateur et une modératrice.

Référente PSH : *Chrystèle DJAROUN*

### Intervenants

Solène CHEREL, responsable projets et développement au bureau d'études AQUATIRIS.  
Véronique GALMICHE ou Nadège HUSSON, modératrices.

### Public

Agences d'architecture / Paysage / Urbanisme, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, bailleurs sociaux.

### Pré-requis

Être architecte, paysagiste, urbaniste (en libéral ou salarié), ingénieur ou technicien du bâtiment avec une expérience en construction.

### Durée

7 heures de formation en 3 séquences de 2 heures + 1 heure d'exercices individuels. 3 jours de suite de 10h00 à 12h00.

### Note de satisfaction des sessions précédentes

Appréciation globale sur les précédentes sessions organisées par CLASSE 4 : **XX/10**

### Date limite d'inscription—Contact

Date limite : 15 jours avant la formation (n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en dehors de ce délai).

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88

## GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Accueil et "Technique de l'axe" : échanges sur les connaissances et les attentes des participants .
  - Le contexte réglementaire.*
  - Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.*
- Etude de cas à partir d'une demande de permis de construire.
- Atelier "Boîte à idées" : échanges sur la conception des ouvrages .
- Ouverture sur la gestion globale de l'eau à la parcelle : eaux usées, eaux pluviales, aménagements végétalisés.
- Atelier "Accélérateur de projet" : analyse et échange d'une problématique soulevée par un participant.
- Conclusion : tour de table, bilan de la journée.

### Pédagogie

Formation en classe virtuelle pour 12 participants avec une formatrice et une modératrice - 3 séquences de 2 heures + 1 heure d'exercices individuels (soit 7 heures de formation) alternant apports théoriques, exercices d'application et de validation des acquis.

### Modalités de suivi et d'appréciation

### Coût de la formation

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre organisme.

Les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant.

COÛT TVA 20%	HT	TTC
<b>Pédagogique</b>	800 €	960 €
<b>Annexe:</b>	0 €	0 €
<b>Global</b>	800 €	960 €

### Contact et informations

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88  
formations@envirobatgrandest.fr  
www.envirobatgrandest.fr

**Référent PSH** : Chrystele DJAROUN

### Organisme de formation

Envirobat Grand Est - ARCAD LQE -  
62 rue de Metz - CS 83 333 - 54 014  
Nancy

"déclaration d'activité enregistrée  
sous le numéro 44540438754 auprès  
du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 - APE : 94 99Z  
- Association loi du 1er juillet 1901